



## Commission des dynamiques territoriales

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

### Aménagement du carrefour giratoire des Routes Départementales N°6 et 1404 à STEINBOURG

#### Rapport n° CP/2015/482

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'une acquisition foncière nécessaire au projet d'aménagement d'un giratoire au carrefour des routes départementales N°6 et 1404 sur le territoire de la commune de STEINBOURG.

L'aménagement du giratoire des routes départementales n°6 et 1404 sur le territoire de la commune de STEINBOURG nécessite l'acquisition par le Département du Bas-Rhin de parcelles de terrain.

Il s'agit de deux parcelles cadastrées sous section 35 n°144/221 et n° 145/21 d'une emprise totale de 4,17 ares.

Conformément à l'estimation qui en a été faite par le Service des Domaines, la valeur vénale des terrains a été fixée à 50,00 € l'are, toutes indemnités comprises.

Dans ces conditions, il est proposé d'acquérir les emprises nécessaires selon la valeur estimée par France Domaine.

En vertu de l'article L3213-1 du code général des collectivités territoriales, la vente pourrait s'effectuer aux conditions suivantes :

- Indemnités principales pour perte de terrain :

50,00 €/are x 4,17 ares = 208,50 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	90 000,00 €	43 793,85 €	208,50 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:*

- *approuve l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées sous section 35 n°144/21 de 3,78 ares et n°145/21 de 0,39 are au prix de 50 € l'are;*

- *dit que l'acte de vente sera passé en la forme notariée*

*Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.*

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY